
N° 1997-1334 - déplacements et voirie - Saint Genis les Ollières - Acquisition d'une parcelle située 7, 9 et 11, rue du Vorlat à l'angle du 1, rue Bel Air et appartenant à Mlle Desauges - Département de l'action foncière - Subdivision Rhône-sud -

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 571 mètres carrés appartenant à mademoiselle Desauges, située 7,9 et 11, rue du Vorlat à l'angle du 1, rue Bel Air à Saint Genis les Ollières et qui a été nécessaire à l'élargissement de ces deux voies.

Aux termes du compromis qui vous est soumis, mademoiselle Desauges a accepté de céder le bien en cause à titre gratuit ;

B - Propose d'approuver ledit compromis et de l'autoriser à signer l'acte authentique destiné à permettre la régularisation de cette affaire ;

Vu ledit compromis ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Approuve ledit compromis et autorise monsieur le président à signer l'acte authentique destiné à permettre la régularisation de cette affaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,